



argent pris sur le compte joint

Par **marie2853**, le **23/09/2020** à **17:43**

Bonjour
Séparer en 2015, vente de l'appartement en 2017 pour la somme de 240.000 €, solde moins le restant de crédit 148.000 €. Mon mari est allé à ma banque et c'est fait un virement de 55.000 €. Le reste était mes deniers personnel.
Divorce le 20.07.2020.
Le prêt était commun, les 55.000 € sont le remboursement du crédit puis-je prétendre la moitié de celui-ci ? Si oui comment dois-je faire ?
Merci.
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **15/11/2020** à **09:25**

Bonjour
[quote]
-240000e solde moins le restant de crédit 148000e . mon mari ...s'est fait un virement de 55000e.
[/quote]
Quel était le montant restant dû sur ce crédit ?
Merci d'éclaircir un peu ce flou, entre 148.000, 55.000,...
Vous dites d'autre part deniers personnels, il serait bon de préciser comment a été financé cet appartement

Par **BrunoDeprais**, le **15/11/2020** à **11:13**

Bonjour
Il faudrait également connaître votre type de contrat de mariage.

Par **Ballosuz**, le **24/01/2021** à **21:31**

En effet, votre réponse est assez surprenante. Vous indiquez avoir divorcé le 20 juillet 2017...

En principe, c'est la mission de votre avocat de liquider vos intérêts patrimoniaux et donc de faire une répartition de vos comptes... Pourquoi ne pas lui demander ?

Par **marie06800**, le **09/11/2021** à **15:35**

bonjour rnrn rnrnencommunauté solde credit 90000e mon avocat à dit que la liquidation se ferait après le divorce. Maintenant elle me renvoie vers un Notaire qui lui me" renvoie vers un avocat je ne sais plus .rnrnMerci